



Avis public
Entrée en vigueur règlements 2021-206 et 2021-207

Veillez prendre note que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick à la séance ordinaire du 7 février 2022 et a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska en date du 30 mars 2022.

- Règlement 2021-206 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 2008-104 concernant les conditions d'émission du permis de construction;
- Règlement 2021-207 modifiant le règlement de zonage 2008-101.

Ils peuvent être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au <https://www.st-remi-de-tingwick.qc.ca/sujets/reglements-municipaux>

DONNÉ à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 31 mars 2022.

Anouk Wilsey, directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, résidante à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le site Internet de la municipalité ce 31^e jour du mois de mars 2022 conformément au règlement 2022-206 et 2022-207

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31^e jour du mois de mars 2022.

Anouk Wilsey, directrice générale et greffière-trésorière